

SELARL Henri MEZAGHRANI
HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE
16, rue Jean-Jacques Rousseau
38000 GRENOBLE

Tél : 04.76.51.52.50
Fax : 04.76.54.60.46

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF (I) ET DE SURPERFICE (II)

Dressé le :

TROIS AVRIL
DEUX MILLE VINGT QUATRE

A 13 H 30

(fin des opérations à 16 h 30)

EXPÉDITION
certifiée conforme
à l'Original

A LA REQUETE DE :

La Société EOS FRANCE, Société par actions simplifiées, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°488 825 217, ayant son siège social 74, rue de la Fédération 75015 PARIS, agissant poursuites et diligences en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,

Agissant, en vertu d'une lettre désignation en date du 17 janvier 2022 en qualité de représentant-recouvreur du Fonds Commun de Titrisation FONCRED V, représentée par la société FRANCE TITRISATION, Société Par Actions Simplifiée, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°353 053 531, ayant son siège social 1, boulevard Haussmann 75009 PARIS,

Le Fonds Commun de Titrisation FONCRED V, représenté par la société FRANCE TITRISATION, Venant aux droits de la SOCIETE GENERALE, Société Anonyme immatriculée au RCS de PARIS sous le n°552 120 222, ayant son social sis 29, boulevard Haussmann 75009 PARIS, suivant acte de cession de créances en date du 3 août 2022.

Faisant élection de domicile et constitution d'Avocat en la personne et au cabinet de Maître Jean-Bruno PETIT, Membre de la SELARL LIGAS-RAYMOND & PETIT, Avocat au Barreau de GRENOBLE y demeurant 23, avenue Doyen Louis Weil 38000 GRENOBLE.

Et ayant pour avocat plaidant Maître Matthieu ROQUEL, Membre de la SCP AXIOJURISLEXIENS, Avocat associé au Barreau de LYON y demeurant Le Britannia - Bâtiment A - 20 Boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON.

Je, Henri MEZAGHRANI, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Henri MEZAGHRANI, Huissier de Justice Associé », à la résidence de GRENOBLE – 16 Rue Jean Jacques Rousseau, soussigné,

Agissant en vertu :

De la copie exécutoire à ordre de l'acte authentique reçu par Maître Olivier GLAIZE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Marc DUBOIS, Olivier GLAIZE, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à LANCEY, Commune de VILLARD-BONNOT (Isère), contenant :

- prêt immobilier par la SOCIETE GENERALE, aux droits de laquelle vient EOS France, à la [REDACTED] dit « Prêt Professionnel » d'un montant initial de 189.000,00 EUR outre intérêts et hors assurance,

Ces sommes étant garanties par deux inscriptions :

- Une hypothèque conventionnelle publiée et enregistrée auprès du Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 3e bureau le 09 août 2017 sous les références 2017 V n°2904,

- Et d'un privilège de prêteur de deniers publié et enregistré auprès du Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 3e bureau le 09 août 2017 sous les références 2017 V n°2905.

Certifie m'être transporté ce jour, à 13h30, à LE TOUVET (38660) – Lieudit AUX ROTY, en la propriété de la La [REDACTED], Société Civile Immobilière immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le numéro 829 129 329, et dont le siège social est situé 334, Rue Nicolas Parent – 73000 CHAMBERY.

où là étant, assisté de Monsieur Teddy TRABICHET, Technicien de la société ACTE2I, métreur/diagnostiqueur, de la Sarl ADS38, serrurier, et de Messieurs Joseph MAINO et Yvonnick BAERT, témoins majeurs, j'ai procédé aux opérations qui suivent :

Les biens appartiennent à :

La [REDACTED] pour les avoir acquis de la COMMUNE DE LE TOUVET suivant acte de vente reçu par Maître Olivier GLAIZE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Marc DUBOIS, Olivier GLAIZE, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à LANCEY, Commune de VILLARD-BONNOT (Isère) en date du 25 juillet 2017 et publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 3e Bureau le 09 août 2017 sous les références 2017 P n°6325.

Dont la requérante se propose de poursuivre la vente aux enchères publiques en la forme légale, à défaut par la susnommée de satisfaire au commandement de saisie immobilière signifié à celle-ci, par acte du ministère de la SELARL ORMEDO, Commissaire de Justice, en date du 21 février 2024.

I - DESCRIPTIF

DESIGNATION GENERALE

Sur la Commune de LE TOUVET (Isère) 38660 – Lieu-dit AUX ROTY :

Une parcelle de terrain à bâtir viabilisée, figurant au Cadastre, Section AE N°210 Lieudit AUX ROTY, d'une surface de 00 ha, 07a et 00 ca.

Tel qu'il résulte d'un procès-verbal de cadastre numéro 1400U en date du 1er juillet 2011 publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 3e Bureau le 13 avril 2012 sous les références 2012 P n°3205.

Tels que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans exception ni réserve.

DESCRIPTION DETAILLEE

Sur place, j'ai effectué diverses vérifications sur la localisation exacte du bien, en interrogeant le voisinage et en consultant les éléments du dossier.

Puis, j'ai vérifié les conditions d'occupation du bien, et après avoir validé que ledit bien n'était pas occupé, j'ai sollicité l'intervention d'un serrurier pour procéder à l'ouverture du bien.

La parcelle saisie est précisément localisée au 304 rue du Prépontin.

Une construction est édifiée sur ladite parcelle.

Il s'agit d'un bâtiment de type plateau à aménager, dont le hors d'eau et hors d'air sont achevés.

Les aménagements intérieurs et autres travaux de second œuvre ne sont pas réalisés.

Ce bâtiment n'est pas alimenté en énergies et fluides.

Le bien est situé dans une zone d'habitation à faible densité démographique et urbanistique.

Le terrain entourant cette construction n'est pas entretenu.

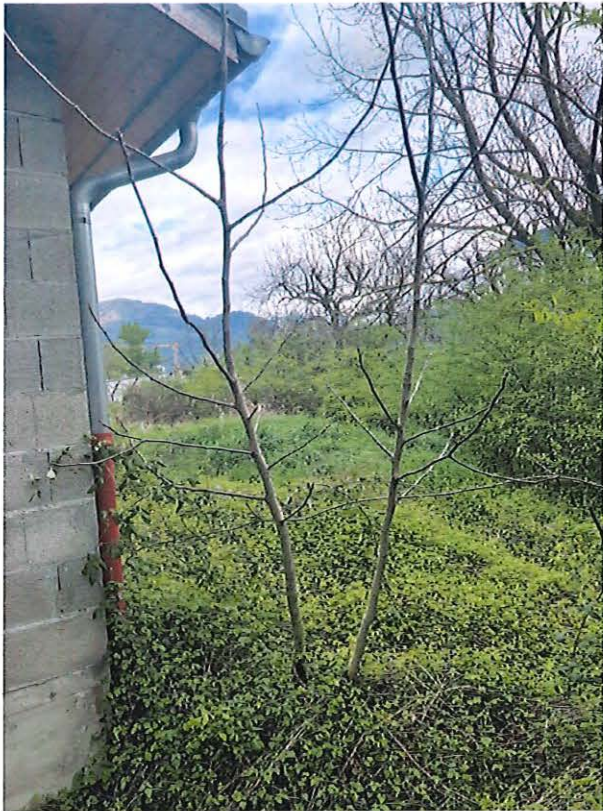
OCCUPATION :

Néant.

PHOTOGRAPHIES :

De ces biens, j'ai pris les photographies suivantes :











Le détail de ces biens est consigné dans les rapports réalisés par la SARL ACTE2I, dont copies sont annexées au présent procès-verbal.

**RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET
PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE/ ETAT DU
BATIMENT RELATIF A LA PRSENCE DE TERMITES/ ETAT
DES RISQUES ET POLLUTION**

Ces biens ont fait l'objet de rapports détaillés réalisés par la SARL ACTE2I, dont copies sont annexées au présent procès-verbal.

II – SUPERFICIE

Et à même requête, demeure élection de domicile que dessus,

Agissant en vertu :

de la Loi n°6 1107 du 18 décembre 1996 améliorant la protection des acquéreurs de lots de copropriété, du Décret n°97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété,

Je fais procéder à cet instant, à la certification de surface telle que prévue aux textes ci-dessus.

Copies des rapports détaillés des mesures, dressés par la SARL ACTE2I, sont annexées au présent procès-verbal.

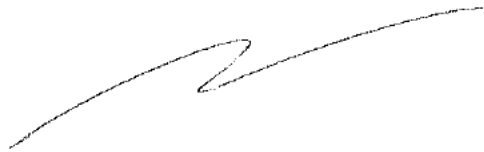
Il ressort de ces rapports, que la surface privative « Loi Carrez » est de :

97.02 m2

A 16h30, j'ai fait refermer les lieux et achevé mes opérations par l'établissement du présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de droit.

SELARL HENRI MEZAGHRANI

Henri MEZAGHRANI



*Coût - Décret n° 2016-230 du
26/02/16 :*

<i>Emolument.....</i>	<i>219.16</i>
<i>Transp. Art A.444-48.....</i>	<i>7.67</i>
<i>Emolument compl.....</i>	<i>300.00</i>
<i>Total H.T.....</i>	<i>526.83</i>
<i>Total TVA.....</i>	<i>105.37</i>
<i>Total Euro TTC.....</i>	<i>632.20</i>